
Synaps Collectif Audiovisuel Location matériel 2018



Caméra · Son · Éclairage ·
Postproduction

Synaps Collectif Audiovisuel - location matériel 2018

Synaps c'est quoi ?.....	3
Caméra.....	4
Son (Film et Musique).....	7
Eclairage.....	13
Post-production / diffusion.....	15
Conditions générales.....	17

Synaps Collectif Audiovisuel

9 Rue François Debergue – La Parole Errante
93100 Montreuil

Tel/Fax : 09 84 40 00 49 Port : 06 73 99 46 06
N° Siret : 500.043.476.00042 Code APE : 5911C
location(a)synaps-audiovisuel

Synaps c'est quoi ?

Synaps Collectif Audiovisuel est une association à but non lucratif ancrée dans l'Économie Sociale et Solidaire. Depuis sa création en mars 2007, Synaps développe et met en action des principes de production et de diffusion alternatives. Laboratoire d'expérimentations, le collectif souhaite proposer un nouveau rapport à l'audiovisuel, en repensant les rapports humains et à la recherche de nouvelles pratiques.

Ces principes en ligne de mire, Synaps développe ses activités : production et réalisation de courts-métrages, documentaires, clips, captations, prestations, formations et diffusions alternatives via un cinéma itinérant, le Cinéma Voyageur.

Synaps est une structure autonome ne bénéficiant d'aucune subvention. Afin de préserver son indépendance et son intégrité, le collectif développe ses ressources propres, en partie grâce à la mise en location d'un parc matériel constitué au fil des projets. Prise de vue, enregistrement sonore, parc lumière, postproduction... La location, gérée bénévolement, permet d'amortir et de renouveler ce matériel. Sans pour autant faire concurrence aux loueurs professionnels, cet argent permet ainsi de soutenir des créations dont la démarche est en adéquation avec les valeurs du collectif.

Caméra



SONY PMW-FS5K C.SOFS5

Caméscope XAVC Super35, 4K avec objectif 18-105 motorisé / Sac de transport / Chargeur / 2 batteries longue durée / 2 cartes SD 32Go housse pluie.

SONY PMW-EX3 C.SOEX3

Sac de transport / chargeur / 3 batteries longue durée / 2 cartes SXS 64Go / lecteur SXS / housse pluie.



SONY PMW-EX1R C.SOEX1.A

Sac de transport / chargeur / 2 batteries longues durée / 1 carte SXS 16 Go / 2 cartes SXS 8Go.



SONY PMW-EX1 C.SOEX1.b

Sac de transport / Chargeur / 2 batteries longues durée / 1 carte SXS 16 Go / 2 cartes SXS 8Go.

SONY PXW-X70 c.SOX70

Sac de transport / Chargeur / 2 Batteries longue durée / 2 cartes SD 32Go



BLACK MAGIC POCKET c.BMPCC

Pack avec Metabones Speedbooster & Sigma 17-55mm f 2,8 / Viseur Varavon / Sac de transport Chargeur / 2 Batteries externes longue durée 2 cartes SD 32Go.

BLACKMAGIC DESIGN VIDEO ASSIST c.VIDASS

Ecran tactile LCD lumineux de 5" en résolution 1920 x 1080 / 2 entrées 2 sorties SDI et HDMI / enregistrements natifs aux formats ProRes et DNxHD 10 bits sur cartes SD (non fournies) / deux emplacements batterie LP-E6 CANON (fournies).



TRÉPIED / TÊTE FLUIDE

Sachter DV 1 c.SDV1

Sachter DV 6 c.SDV6

Manfrotto 501 c.M501



PROMPTEUR TABLETTE TP300 C.PRDA

Téléprompteur pour tablettes Ipad / Android – WR-300 et WR-100 / Loué sans tablette

MINETTE LED AMARAN C.MILED

Lampe Vidéo Caméra Portable 3200K-5500K / rotule grip caméra / Fonctionne avec 6 piles LR06



CINEROID L 10-LB TORCHE LED 18W C.CINLED

Boîtier compact / Technologie LED SMD puissantes / Luminosité réglable 0 à 9 / Température de couleur 2700-6500°K / Angle de diffusion 120° / Alimentation 1 batterie type NP-F.

SONY HVL-LBPC TORCHE LED C.SONLED

La torche LED Sony HVL-LBPC vous offre une luminosité de 1 800 lux à 1 m et 2 100 lux à 1 m en mode Blight Booster. De plus, cette nouvelle lampe Sony est dotée d'un réglage variable de la température de couleur : 3,2 K à 5,6 K.



CONVERGENT DESIGN

NANOFLASH.....10€/j C.NA422

Enregistreur externe 4:2:2 10 bit / accroche batterie
Sony BPU / carte compact flash 32Go.



ACCESSOIRES VIDÉO

Adaptateur monture EF pour EX3.....	C.ADEF
Bonnets Grand Angle pour EX1 et EX3.....	C.GRAN
Carte SXS 64Go.....	C.SXS64
Carte SXS 16Go.....	C.SXS16
Carte SXS 8Go.....	C.SXS8
Carte SD 32Go.....	C.SD32
Carte SD 16Go.....	C.SD16
Batterie Sony BPU-60 longue durée.....	C.BBPU60
Batterie Sony BPU-30 longue durée.....	C.BBPU30
Batterie DCU-95 Très longue durée.....	C.BDCU95
Convertisseur HDMI vers Composite sur secteur.....	C.HDCO
Convertisseur Gefen Scaler HDSDI vers DVI.....	C.HSDVI

Son (film et musique)



MICRO CRAVATE SEINNHEISER

G3..... S.HFSG3 G2..... S.HFSG2

Micro cravate à directivité omnidirectionnelle avec capsule ME 2 émetteur – récepteur / pince / bonnette anti-vent / câble XLR – jack 3,5 câble jack 3,5 – jack 3,5.

MICRO CANON RODE NTG1..... S.MRNTG1

Micro-canon condensateur à électret / fourni avec bonnette anti-vent.



MICRO CANON SONY ECM 678..... S.MSECM

Microphone canon à condensateur, supercardioïde.

MICRO MAIN SEINNHEISER E845..... S.MMASE

Micro supercardioïde / pince et trousse inclus.





MICRO BEYERDINAMIC MCE 82NC..... S.MSBMCE

Microphone stéréo Cardioïde / Fourni avec XLR 5 broches vers 2 XLR 3 broches.

RODE VIDEO MIC PRO..... S.MRDSL

Micro-canon stéréo / sortie mini-jack 3,5 mm stéréo.



DO21 MICRO MAIN LEM S.MLEM

Micro main dynamique à directivité omnidirectionnelle.

MICRO SCHOEPS SENHEISER CMC6.....S.MSCHOE

Micro statique CMC6 avec capsule MK5 cardio/omni



MICRO STUDIO PROJECTS TB1..... S.MTB1

Micro studio statique à directivité cardioïde pour voix et instruments.



MICRO STUDIO SHURE SM81..... S.MSM81

Micro studio statique à directivité super-cardioïde pour instruments. Disponible en couple stéréo.



MICRO SHURE SM 58..... S.SM58

Micro studio dynamique à directivité cardioïde pour voix et instruments.



MICRO STUDIO SM 57..... S.SM57

Micro studio dynamique à directivité cardioïde pour instruments. Disponible en couple stéréo.



MICRO STUDIO SM 52..... S.SM52

Micro studio dynamique à directivité cardioïde pour basse et grosse caisse.

TASCAM DR-70..... S.ETADR70

Enregistreur numérique stéréo ou 4 pistes /
carte SD 16G0 / Batterie additionnelle (pour
le 48V).



ZOOM H5..... S.EZOH5.Y

Enregistrement numérique stéréo ou 4 pistes /
carte SD 16G0.

TASCAM DR40..... S.ETADR40.Y

Enregistrement numérique stéréo ou 2 pistes / carte SD
16Go.



MIXETTE BEACHTEK MCC2.....S.MBDSL R

2 entrées mini-jack mono / 1 entrée mini-jack stéréo switch
mono- stéréo / 3 accroches de fixation.



SONO JBL EON 15 S.SOJBL

Couple enceintes auto-amplifiées
basses fréquences :300 Watts
hautes fréquences :100 Watts
zone de fréquence: 39 Hz – 18 KHz (± 10dB)
pieds et alimentation



ACCESSOIRES SON

Casque Senheiser HD202.....	S.CSH202
Casque Senheiser HD201.....	S.CSH201
Mini suspension Rhode.....	S.SURH
Perche petite.....	S.PEPE
Grande Perche Rhode.....	S.RHPE
Pied de Micro.....	S.PMIC

Eclairage



PACK 2 PANNEAUX LED + PIED

LEGER..... L.PLED SEUL..... L.LEDU

Projecteur LED N-1200CHS / bicolor / dimmer.

BLONDE 2000W + PIED U126..... L.BLON



FRESNEL DESISTI 300W + PIED LEGER..... L.FD300

FRESNEL ARRI 2KW + PIED U126 L.FA2000

FRESNEL ARRI 650 W + PIED LEGER L.FA650





**PACK 3 MANDARINES 800W + PIED
LEGER..... L.PMAN SEUL..... L.MAN**

**PACK 5 LTM VARILUX OPEN FACE 650W + PIED LEGER..... L.PLTM
SEUL..... L.LTM**

PACK 3 DEDOLIGHT DLH40 + PIED

L.DEDO



GRDATEUR CONTEST 4 VOIES L.GRAD

Sorties : 4 x 5 A (total 16 A max) sur fiches secteurs françaises
alimentation : AC 120 V / 230 V - 50 / 60 Hz, 16 A maximum.

GRDATEUR 3 VOIES L.GRA3

ACCESSOIRES LUMIÈRE

Reflecteur Lastolite or/argent diam 0,6m	L.LAST06.FP
Reflecteur Lastolite or/argent diam 1m	L.LAST1.FD
Prolongs 16A (2m, 5m, 10m, 25m).....	E.P1620
Pied léger.....	L.PLEG
Pied U126.....	L.PU126
Gueuses sable.....	L.GUEU

Post-production / diffusion

STATION DE MONTAGE 2 ECRANS + MONITEUR ETALONNAGE FULL HD SCIENTIFIC AM210..... P.STPP



MONITEUR ETALONNAGE P.ECETA



BLACK MAGIC ULTRA STUDIO EXPRESS..... P.CBMUS

Carte video pour montage et étalonnage
HDMI / Thunderbolt / DVI / BNC.

TOUR DE GRAVAGE..... P.TGRA

Gravure DVD et CD x12 en simultané



ÉCRAN GONFLABLE..... D.EGON

Ecran 16:9 de 5x3 mètre / gonfleur / Rangement
flycase.



VIDÉO PROJECTEUR TOSHIBA WX5400..... D.VPTO



5400 lumens / 1280x800

RENAUD TRAFFIC 140 CV

Uniquement sur demande.



Conditions générales

Prix affichés non assujettis à la T.V.A et comprennent 15 % de frais correspondant aux frais de fonctionnement de l'association et à l'assurance.

Les demandes de devis se font à l'adresse suivante : [location\(a\)synaps-audiovisuel.fr](mailto:location(a)synaps-audiovisuel.fr)

Une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile obligatoires pour le retrait du matériel.

Remise pour une location de longue durée	Remise
location de 3 ou 4 jours	20 %
location de 5 ou 6 jours	30 %
location de 7 jours ou plus	50 %

Article 1. Champs d'application

Les conditions générales de location suivantes sont applicables à tous les produits loués entre l'association Synaps Collectif Audiovisuel et le membre bénéficiaire. Toute dérogation ou clause contraire ne sera valable que si elle a été acceptée expressément et par écrit sous forme de contrat par les deux parties. Toute location est exclusivement réservée aux membres de l'association qui devient membre bénéficiaire qu'il soit inscrit comme actif, passif ou d'honneur. Une adhésion de 20 euros en tant que membre bénéficiaire est obligatoire. Ces conditions générales s'effectuent en totale concordance avec les statuts et le règlement intérieur de l'association Synaps Collectif Audiovisuel déposé en préfecture de Paris le 27/03/2007 et paru au Journal Officiel n°18 du 5 mai 2007 sous le numéro 1419.

Article 2. Mise à disposition

La prise de possession du matériel transfère la garde juridique du matériel au bénéficiaire qui en assume la pleine responsabilité au sens des articles 1382 à 1384 du Code Civil. L'association ne peut être tenue responsable d'aucune conséquence due à une panne ou défaillance du matériel. Toute location est valable pour la France métropolitaine. Pour toute utilisation sortant de ce cadre, un carnet ATA doit être rédigé par le membre bénéficiaire en collaboration avec l'association.

Article 3. Conditions d'utilisation

Toute utilisation du matériel différente de sa destination normale entraîne la responsabilité du bénéficiaire. Il est interdit au bénéficiaire de sous-louer ou de prêter le matériel sans l'accord préalable de l'association.

Article 4. Les prix

Les prix indiqués dans nos tarifs sont modifiables à tout moment. L'association peut appliquer la remise de son choix sur tout matériel sans avoir à en motiver les raisons. Les prix de facturation sont ceux en vigueur au moment de la prestation et toute modification des éléments ayant servi à l'établissement de nos prix peut, sans préavis préalable, être répercutée lors de la facturation des produits. Toute prestation complémentaire devra faire l'objet d'un accord particulier et sera facturée séparément. Conformément à l'article 293B du code Général des Impôts, la TVA est non applicable. Nos factures sont toutes libellées en euros.

Article 5. Devis

Avant toute location, un devis est émis par l'association. Il doit être accepté par le membre bénéficiaire avec la mention « bon pour accord » et la signature / cachet du membre bénéficiaire. Les deux parties s'engagent alors à en respecter le contenu.

Article 6. Caution

Un chèque de caution sera demandé au bénéficiaire pour toute location. Le montant sera estimé au cas par cas selon le montant du matériel loué. Le chèque n'est pas encaissé. Pour des locations régulières, le chèque de caution peut être établi pour l'année en cours par le bénéficiaire. Un deuxième chèque de caution de 150 euros correspondant à la franchise assurance sera demandé au bénéficiaire pour toute location. Il sera encaissé en cas de retour défectueux d'un matériel dont la valeur neuve est inférieure ou égale à 150 euros.

Article 7. Départ / retour

Pour chaque location, un bon de départ matériel doit être rempli communément entre le bénéficiaire et un représentant de l'association. Il doit stipuler l'état et la liste exacte du matériel. Les départs et retours de location se font sur rendez-vous après réservation du matériel et l'édition d'un devis validé par le membre bénéficiaire.

Article 8. Assurance

Le bénéficiaire est responsable des dommages causés par et sur le matériel loué. L'assurance de l'association couvre la détérioration accidentelle du matériel loué hors vol et hors franchise de 150 euros + frais de traitement. Cette couverture n'est pas automatique. Toutes les conditions d'assurance correspondent au contrat RAQVAM établi entre l'association Synaps Collectif Audiovisuel et La MAIF, 200 Boulevard Salvador Allende 79038 Niort.

Article 9. Les modalités de paiement

Aucun acompte ne sera accepté. Le versement du prix est exigé dans le délai de l'échéance précisé sur la facture. Les factures sont payables au siège de l'association, par chèque (émis par une banque domiciliée en France métropolitaine), espèce ou virement (correspondant au R.I.B. de l'association). Conformément à l'article L.135-15 du code monétaire et financier, toute personne qui remet un chèque en paiement doit justifier de son identité au moyen d'un document officiel portant sa photographie. La remise de chèque ou effet ne peut en aucun cas être considérée comme libératoire tant que l'encaissement par l'association ne sera pas effectif.

Article 10. Clause pénale

Le membre bénéficiaire s'engage, pour toute facture restée impayée à l'échéance indiquée, à verser une indemnité égale à deux fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que les sommes complémentaires se surajoutant en cas de recouvrement, dont une indemnité forfaitaire de dossier de recouvrement de cinquante euros. Ces sommes sont exigibles au jour de la première mise en demeure par lettre recommandée.

Article 11. Confidentialité

Tout devis et facture émis par l'association doivent rester confidentiel entre le membre bénéficiaire et l'association. En aucun cas, un des éléments présents sur ces documents ne peut être transmis à un tiers sans accord écrit préalable des deux parties.

Article 12. Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le membre bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant auprès de Synaps Collectif Audiovisuel, 9 rue François Debergue, La Parole Errante, 93100 Montreuil ou [contact\(a\)synaps-audiovisuel.fr](mailto:contact(a)synaps-audiovisuel.fr) Les informations recueillies constituent un fichier membre et sont strictement confidentielles et conservées à des fins de gestion. Ces informations ne peuvent faire l'objet d'une transmission à des tiers sans accord préalable de la part du membre.

Article 13. Juridiction

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents de PARIS. Le présent contrat est régi par la loi Française. Si l'une des clauses ou stipulations des présentes conditions générales de vente et de prestation de services venait à être annulée ou déclarée illégale par une décision de justice définitive, cette nullité ou illégalité n'affectera en rien les autres clauses et stipulations qui continueront à s'appliquer. Le fait que l'association ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente et de prestation de services. Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services sont communiquées à titres informatifs. Elles s'appliquent à compter du 01.01.2017 à toutes les prestations de l'association Synaps Collectif Audiovisuel.